



Fédération Syndicale Unitaire

# Pegc

# Nancy/Metz



**BULLETIN TRIMESTRIEL n° 42 - juin 2012**

## De nouvelles perspectives

Par leurs votes, les électeurs ont choisi de mettre un terme à la politique du précédent gouvernement. Ils ont ainsi exprimé leur volonté de rejeter une politique de rigueur et d'austérité qu'ils considèrent comme injuste ; la stigmatisation et l'opposition des citoyens les uns contre les autres en étant la principale cause.

Cependant, si un réel espoir renaît, les annonces du nouveau gouvernement ne permettent pas pour autant l'euphorie tant les inégalités et l'arbitraire se sont accentuées ces dix dernières années.

Le Président de la République et son gouvernement ont pris l'engagement de faire de l'école une des priorités. Le chantier est d'importance. Il s'agit maintenant de donner une réalité à cette ambition.

La volonté de revenir sur un certain nombre de points comme les rythmes scolaires, l'abrogation de la circulaire de rentrée, l'évaluation des enseignants, leur formation, la possibilité d'un départ en retraite à 60 ans sous certaines conditions ... le premier effort national de 1000 postes en direction du primaire, constituent une rupture avec les politiques menées précédemment.

Mais d'autres signes seront nécessaires, dès maintenant et au cours des années à venir.

Un plan de rattrapage pour combler le retard en matière de taux d'encadrement des élèves dans le secondaire est nécessaire.

La refonte de la carte scolaire, pour une vraie mixité sociale et la possibilité d'offrir à chacun une égalité des chances quelque soit son origine sociale, s'impose.

La redéfinition de la place du collège dans le système éducatif, la revalorisation des métiers de l'enseignement, l'amélioration de conditions de travail, sont autant de thèmes qu'il faudra rapidement prendre en compte.

Tous ces travaux doivent participer au renforcement des valeurs fondamentales de notre Ecole publique et permettre de nouvelles possibilités de fonctionnement pour une concrète réussite de tous les élèves.

Le SNUipp et la FSU continueront à porter leurs exigences pour une réelle et nécessaire démocratisation du système éducatif et seront vigilants aux améliorations pour les élèves et les personnels.

Élisabeth ROUET

Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz

PERMANENCE  
ACADEMIQUE  
DES PEGC :

le jeudi

SNUIPP Nancy/Metz

3 rue Gambetta

BP 20468

57 008 Metz cedex 01

Téléphone : 03 87 63 68 28

06 80 63 36 30

E-mail : e.rouet@orange.fr

## Sommaire

P1 Edito

P2 CAPA

P3 CAPA

P4 Educatif

## Allongement des vacances de Toussaint :

Pour respecter l'alternance régulière des congés scolaires tout au long de l'année et accorder un temps de repos nécessaire au cœur du trimestre le plus long de l'année, le CSE du 8 juin avait émis le vœu d'un allongement des vacances de la Toussaint. Le 14 juin, Vincent Peillon, avait annoncé qu'il était favorable à cette proposition à condition que le nombre de jours de congés n'augmente pas.

Il restait donc à trouver comment compenser les deux journées de vacances accordées en novembre.

Présenté en commission spécialisée, le projet ministériel maintient l'allongement des congés de Toussaint à deux semaines complètes.

Une journée sera récupérée en fin d'année scolaire (fin des cours le 5 juillet au soir au lieu du 4), la deuxième à déterminer localement soit les mercredis 3 avril ou 22 mai, soit les après midi des mercredis 3 avril et 22 mai.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 28 juin donnera son avis sur le projet ministériel.

Pour recevoir régulièrement chez vous la lettre courriel du SNUipp (actualités, corpo...), communiquez-nous votre adresse électronique en envoyant un mail à :

e.rouet@orange.fr



La Martinique (Photo de nos collègues HDF)

**La CAPA s'est réunie le 24 mai 2012. L'ordre du jour très important concernait les postes adaptés, le mouvement intra-académique, la notation administrative, les promotions de grade à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Les élus SNUipp-FSU ont fait une déclaration liminaire (Voir ci-dessous) dénonçant les modalités d'accès à ce grade.**

Monsieur le Recteur,

Cette année encore, les modalités de promotion de grade ne permettent pas de réaliser l'extinction de la Hors Classe. La décision ministérielle de figer ces trois dernières années les ratios promus/promouvables pour l'ensemble des corps enseignants est particulièrement pénalisante pour les PEGC (corps en voie d'extinction). Ainsi, en 2011, au niveau national, les corps PEGC ont perdu 282 possibilités de promotion suite au maintien du ratio à 42 %. Elles viennent s'ajouter aux 416 perdues en 2010 par le maintien de ce même ratio.

Dans notre académie, cette décision s'est traduite par une diminution conséquente du nombre de promus :

En 2009 : ratio : 42 %, contingent pour notre académie : 41

En 2010 : ratio : 42 %, contingent pour notre académie : 23

En 2011 : ratio : 42 %, contingent pour notre académie : 12

Une nouvelle fois le ministère persiste dans cette orientation et décide pour la 4ème année consécutive de maintenir le ratio à 42 %. En conséquence le contingent pour notre académie sera de 6 possibilités de promotion.

Nous constatons par ailleurs que l'accès à ce grade est trop tardif (l'âge moyen des promovables sur le plan national est de 55 ans 3 mois) et, pour la plupart des collègues au vu de la durée d'attente dans les échelons, l'obtention du 4ème échelon demeure difficile, celle du 5ème échelon à l'indice terminal 783 quasiment impossible (8 dans notre académie). De plus, le maintien d'avis défavorables présente, à terme, le risque de ne pas utiliser toutes les possibilités de promotion.

Ces choix vont à l'encontre de l'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des PEGC. Rappelons que l'engagement pris par la DGRH du ministère en janvier 2006 d'éteindre la hors classe des PEGC en 2009 n'est toujours pas concrétisé.

Pour ces raisons, les élu(e)s SNUipp, SNES, SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, de ne pas émettre d'avis défavorables à la promotion des collègues promovables à la Classe Exceptionnelle.

Des mesures conduisant au raccourcissement des durées de passage dans les échelons de la classe exceptionnelle sont indispensables pour permettre à tous les PEGC d'accéder, sans restriction, à l'indice terminal 783.

Les élu(e)s SNUipp, SNES, SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, de bien vouloir transmettre cette déclaration à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

## **POSTES ADAPTES :**

Les postes adaptés, de courte ou de longue durée sont réservés aux collègues rencontrant momentanément des difficultés pour assurer pleinement leur service. Ils leur permettent de stabiliser leur situation personnelle avant la reprise de leur activité ou une reconversion.

Trois demandes cette année :

- Deux de maintien sur poste : les deux ont été acceptées.

- Une de première demande : elle n'a pas été acceptée,

l'état de santé du collègue ne lui permettant pas son entrée dans le dispositif.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour que des supports en nombre suffisant puissent répondre au besoin des collègues en difficulté.

## **MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE**

Deux demandes cette année. Aucun poste ne correspondant à la demande très précise des deux collègues concernés, aucune n'a pu être satisfaite.

Depuis plusieurs années, suite à la demande du SNUipp-FSU, l'administration a mis en place une préinscription. L'importance de cette dernière est à rappeler car elle permet en amont du mouvement, d'étudier la situation des collègues et de répondre au mieux à leur souhait.

## **NOTE ADMINISTRATIVE**

Aucune contestation ni demande de révision de note.

## PROMOTIONS DE GRADE : HORS CLASSE

Une collègue classe normale reprenant une activité a été promue à la hors classe.

## CLASSE EXCEPTIONNELLE

Le maintien du ratio par le ministère pour la quatrième année consécutive a des conséquences désastreuses : seulement **6 possibilités de promotions cette année !** (la moitié de moins que l'année dernière !). Cette décision est injuste pour les PEGC, tous en fin de carrière et qui vont partir à la retraite sans pouvoir atteindre les indices terminaux 741 et 783.

En CAPA, nous avons dénoncé une fois de plus l'utilisation du barème basé sur le mérite et la valeur professionnelle, source de nombreuses injustices. Nous avons souligné un certain nombre de disparités engendrées par ce barème et avons demandé et obtenu un examen très détaillé de la situation des collègues promouvables.

## Rappels déroulement de carrière

Hors Classe			Classe Exceptionnelle		
Echelons	Indices	Durée	Echelons	Indices	Durée
6	658	-	5	783	-
5	612	3 ans	4	741	4 ans
4	539	3 ans	3	695	4 ans
3	510	3 ans	2	664	3 ans 6 mois
2	481	3 ans	1	612	3 ans
1	457	2 ans			

Notre détermination a permis le réexamen d'un certain nombre de dossiers et la levée d'un avis défavorable.

Ne pouvant nous satisfaire de cette situation nous avons à l'issue de la CAPA demandé une audience auprès du recteur. **Celle-ci se tiendra début juillet.**

## Accès à la cl. exceptionnelle septembre 2012

### Avis et notations chefs d'établissement

Note	Nbre de PEGC	AVIS EXCEP.	AVIS TRES SATIS.	AVIS SATIS.	AVIS DEF.
20	10	3	3	3	1
19,9	2		1		1
19,8	1				1
19,7	1	1			
19,6	1			1	
Total	15	4	4	4	3
%		26,667	15	26,667	11,25

## Accès à la cl. exceptionnelle septembre 2012

### Avis et notations IPR / disciplines

Disciplines	Nbre de PEGC	Note péd. Moy/ discipline	EXCEP.	TRES SATIS.	SATIS.	DEF.
Let. /Al.	2	14,26			2	
Let./Ang.	1	14,38				1
Let./Educ.Mus.	1	16		1		
Let./ Hist.-Géo.	1	14,38			1	
Math./Ed-Mus.	1	15			1	
Math./Phys.	2	13,5			1	1
Technologie	6	13,5	2	1	1	2
Sc. Nat. / EPS	1	16			1	
Totaux	15		2	2	7	4
%			13,33	13,33	46,67	26,67

Si les avis des chefs d'établissements se répartissent dans les 4 catégories, il n'en est pas de même pour ceux émis par les IPR. Ces derniers utilisent peu l'avis exceptionnel ou très satisfaisant, mais davantage le satisfaisant puisque pratiquement un PEGC sur deux a un avis satisfaisant de son IPR.

Les avis étant traduits en points dans le barème, les élus SNUipp-FSU a dénoncé cette situation injuste pour les collègues.

### Dernière minute...

Le CTM du 20 juin a adopté l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants à l'unanimité, en présence du Ministre, décret sur la nouvelle évaluation des enseignants par les chefs d'établissement. On se rappelle que Luc Chatel avait publié ce texte le 8 mai, après les résultats des présidentielles dans un ultime coup de force. La FSU se félicite de l'abrogation de ce décret. C'est le résultat de l'action syndicale. Les dispositions nouvelles à définir devront être concertées et respecter les spécificités des missions des personnels.

Pour tous les PEGC, le SNUipp-FSU continue de veiller :

- \* Au bon déroulement de leur carrière
- \* Au respect de leurs droits, notamment à muter
- \* A la mise en place de mesures pour aménager leur fin de carrière.

## Une urgence : sauver l'enseignement public en Lorraine !

### Les orientations en matière d'éducation, prises depuis cinq ans, ont mis à mal le système éducatif lorrain.

Elles ont accentué la destruction de tout ce qui permettait de faire face à la crise scolaire et sociale et de lutter contre l'échec scolaire.

Les suppressions massives de postes dans notre région ont miné les écoles, les collèges et les lycées.

Après avoir rendu l'an dernier 841 emplois d'enseignants, de personnels administratifs et sociaux, la Lorraine a été à nouveau durement frappée en 2012. Le gouvernement précédent a retiré 803 emplois dont 367 postes dans le 1er degré, 425 postes dans le second degré et 11 emplois administratifs.

L'académie de Nancy- Metz est, pour la seconde année consécutive, l'académie la plus touchée.

Ainsi en 5 ans, la Lorraine aura perdu 4000 emplois pour une baisse de 16000 élèves dont une bonne part s'explique par le refus de la scolarisation des moins de 3 ans (35% en 2001, - de 10% à la rentrée 2012), et une orientation précoce accrue vers l'apprentissage.

Dans une région déjà fortement touchée par la crise, ces nouvelles coupes sombres sont inacceptables. La qualité de vie et d'apprentissage des élèves va être touchée de plein fouet. Les conditions de travail des enseignants vont encore se dégrader. La lutte contre l'échec scolaire et pour la réussite de tous les élèves lorrains sera de plus en plus difficile à mener. Remplacements torpillés, formation professionnelle liquidée.

Dans un courrier en date du 14 juin, la FSU Lorraine s'est adressée en ce sens auprès du Ministre de l'éducation nationale. De même, sur les mêmes bases elle a interpellera le recteur lors du prochain Comité Technique Académique.

Toutes ces mesures, s'additionnant aux précédentes suppressions subies depuis plusieurs années, seront dévastatrices pour l'école publique en lorraine et l'avenir des jeunes lorrains, en particulier pour les élèves issus des milieux «modestes» qui représentent environ la moitié d'une classe d'âge dans notre région.

La rentrée 2012 sera difficile.

Dans le 1er degré, les 10 postes annoncés s'avèrent notablement insuffisants.

Au-delà des moyens, l'École a besoin de retrouver la sérénité. Les injonctions, la multiplication des évaluations et le développement de la concurrence à tous les niveaux doivent laisser place à la solidarité, à l'entraide et au travail d'équipe où les enseignants retrouvent l'initiative pédagogique.

Dans le second degré peu d'annonces, peu d'avancées et encore beaucoup trop d'incertitudes.

Le SNUipp et la FSU n'ont qu'une seule ligne de conduite : défendre et développer le service public d'éducation assurant la réussite de tous les élèves. L'Éducation Nationale est déclarée «cause prioritaire» par le nouveau Gouvernement. C'est sur les actes que le SNUipp et la FSU Lorraine avec les personnels, jugera la politique menée.

**Dès maintenant et au cours des années à venir, la maternelle et l'élémentaire, les collèges et les lycées ont besoin d'un plan de rattrapage pour combler leur retard en matière de taux d'encadrement des élèves et permettre de nouvelles possibilités de fonctionnement pour une concrète réussite de tous les élèves notamment en Lorraine.**

**PEGC, plus que jamais restons solidaires, syndiquons-nous.**

## Demande d'adhésion 2012/2013 au SNUipp Nancy/Metz

*Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC*



Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Mail : .....Téléphone :.....

Collège d'exercice.....Département :.....

**Bulletin à retourner à : SNUipp Nancy/Metz 3 rue Gambetta BP 20468 - 57008 Metz cedex 01**